

ANNEXE N°2
PRODUITS ET MOYENS DE DOPAGE PROHIBES
1. Classes de substances
1.1. Substances relevant de la première classe : Stimulants

Acétylline
 Acridorex
 Alfétamine
 Almitrine
 Amfécloral
 Amfépentorex
 Amfépramone
 Amfétaminiol
 Aminophylline
 Aminorex
 Amphénazole
 Ammonium phthalamate
 Amphétamine
 Baméthan
 Bamifylline
 Bémégride
 Benzphétamine
 Bitolterol
 Buphénine
 Caféine*
 Camphamédrine
 Camphotamine
 Carbutérol
 Cathine=Nor-pseudophédrine
 Cathione
 Clorphentermine
 Choline théophyllinateclenbutérol
 Clobenzorex
 Cloforex
 Clominorex
 Clorprénaline
 Clotermine
 Cropropamide
 Crotélamine
 Cufédrine
 Cyclopentamine
 Cypénamine
 Dexamphétamine
 Dexfenfluramine
 Difémétorex
 Diméfine
 Dimétamfétamine
 Dimétrifine
 Dioxadril
 Diphémétoxidine
 Diprophyliline
 Dobutamine
 Dopamine
 Doxapram
 Ephidine
 Epinéfrine
 Etamivan
 Etaphédrine
 Ethylnoradrénaline
 Ethylamphétamine
 Etiléfrine
 Etofylline
 Efamprofazone
 Fenbutrazole
 Fencamfamine
 Fénétylline
 Fenfluramine
 Fénotérol**
 Fénozolon
 Fenproporex
 Fenspiride
 Furfénorex
 Furfurylamphétamine
 Heptaminol
 Hexoprénaline
 Homocantine
 Hydroxindasol
 Hydroxyamphétamine

Isoétarine
 Isoprénaline
 Isoxsuprine
 Lobéline
 Méclofénoxate
 Méfénorex
 Méphentermine
 Métamfépramone
 Métamphétamine
 Métaraminol
 Métoxamine
 Méthoxyphédrine
 Méthoxyphédramine
 4-Méthyl-2,5-Diméthoxyamphétamine
 Méthyléphédrine
 Méthylphénidate
 Midodrine
 Morazone
 Nicéthamide
 Noréphédrine
 Norépinéprine
 Norfénéfrine
 Norfenfluramine
 Norpseudéphédrine
 Octopamine
 Orciprénaline**
 Oxamphétamine=hydroxyamphétamine
 Oxétrié
 Oxyfrédrine
 Oxyphédrine
 Pémoline
 Pentétrazol
 Pentorex
 Phacétopéthane
 Phendimétrazine
 Phénelzine
 Phenmétrazine
 Phentermine
 Phényléfrine
 Phénylpropanolamine
 Pholédrine
 Picrotoxine
 Pipradol
 Pirbutérol**
 Prechcamide
 Prolintane
 Propylhexédrine
 Protokylol
 Pseudophédrine
 Pyrovalérone
 Racéfémine
 Racéphédrine
 Rimitérol**
 Ritrodine
 Salbutamol**
 Strychnine
 Synéphrine
 Terbutaline
 Théobromine
 Théophylline
 Tranycypramine
 Tulobutérol**
 Yohimbine

Les sels, éthers, esters isomères de ces substances et les sels de ces esters, éthers et isomères.
 Toute substance qui donne, après métabolisation dans l'organisme, une des substances reprises dans cette liste et les dérivés ayant des effets pharmacologiques similaires.

*La caféine est un produit interdit: un échantillon sera considéré comme positif si la concentration dans les urines dépasse 12 microgrammes/ml.

**Ces substances sont autorisées uniquement en aérosol

1.2. Substances relevant de la deuxième classe : Narcotiques.

Acétyldihydrocodéine
 Acéthylméthadol
 Alfentanil
 Allylprodine
 Alphacétylméthadol
 Alphaméprodine
 Alphaméthadol
 Alphaméthylfentanyl
 Alfaprodine
 Aniléridine
 Benzéthidine
 Benzylmorphine
 Bétacétylméthadol
 Bétaméprodine
 Bétaméthadol
 Bétaprodine
 Bézitramine
 Buprénorphine
 Cannabis, extraits, résines, teintures à l'exception des préparations contenant de l'extrait ou de la teinture de chanvre indien, destinées à l'usage externe.
 Carfentanil
 Cétobémidone
 Clonitazène
 Coca, feuilles
 Cocaïne, à l'exception, lorsque leur fabrication est achevée, des pâtes caustiques pour les nerfs, dites "pâtes dévitalisantes", employées en chirurgie dentaire, contenant outre des sels de cocaïne, 25% au moins d'acide arsénique ou d'acide arsénieux (anhydride arsénieux) libres ou combinées, et fabriquées avec la quantité de créosote ou de phénol nécessaire pour leur donner la consistance d'une pâte.
 Codéine
 Concentratus pallae papaveris
 Désomorphine
 Dextromoramide
 Dextropropoxyphène
 Diampromide
 Diéthylthiambutène
 Dihydrocodéine
 Dihydrodromorphine
 Diménoxadol
 Diméphépatanol
 Diméthylthiambutène
 Butyrate de dioxaphéthyle
 Diphénoxylate*
 Difénoxine
 Dipipanone
 Ecgodine
 Etonitazène
 Ethoheptazine
 Ethylméthylthiambutène
 Ethylmorphine
 Etoxéridine
 Fentanyl
 Furéthidine
 Héroïne
 Hydrocodone
 Hydromorphinol
 Hydropropone
 Hydroxypéthidine
 Isométhadone
 Kétamine
 Lévométhorphane, à l'exception, de l'isomère dextrométhorphane
 Lévomoramide
 Lévo-phénacétylmorphine
 Lévorphanol, à l'exception de l'isomère dextrophanol
 Métazocine
 Méthadone
 Méthadone intermédiaire

Méthylidihydromorphine
Méthylfentanyl
Métopon
Moramide, intermédiaire
Morphéridine
Morphine, à l'exception, lorsque leur fabrication est achevée, des pâtes caustiques pour les nerfs, dites "pâtes dévitalisantes", employées en chirurgie dentaire, contenant outre des sels de morphine, 25% au moins d'acide arsénique ou d'acide arsénieux (anhydride arsénieux) libres ou combinées, et fabriquées avec la quantité de créosote ou de phénol nécessaire pour leur donner la consistance d'une pâte.
Myrophine
Nalbuphine
Nicocodine
Nicomorphine
Noracyméthadol
Norcodéine
Norlévorphanol
Norméthadone
Normorphine
N-Oxycodéine
N-Oxymorphine
Opium-Alcaloïdes totaux de l'opium
Oxycodone
Oxymorphine
Pentazocine
Péthidine
Péthidine - intermédiaire A
Péthidine - intermédiaire B
Péthidine - intermédiaire C
Phénadoxone
Phénampromide
Phénazocine
Phénomorphane
Phénopéridine
Pholcodine
Pimindime
Piritramide
Proheptazine
Propéridine
Racéméthorphan
Racémoramide
Racémorphane
Sufentanil
Thébacone
Thébaïne
Tilidine
Trimepéridine
Les sels, éthers, esters, isomères de ces substances et les sels de ces esters, éthers et isomères.
Toute substance qui donne, après métabolisation dans l'organisme, une des substances reprises ayant des effets pharmacologiques similaires.

* Le Diphénoxylate est interdit. Cependant, en association avec l'Atropine, il est autorisé.

1.3. Substances relevant de la troisième classe : Stéroïdes anabolisants.

Androgénol Androisoxazol
Androstanolone
Androstènediol
Bolandiol
Bolastérone
Boldénone
Bolmantalate
Calustérone
Chlordrolone
Chloro-4 Déhydro-1 Méthyltestostérone
Cloxotestérone
Clostébol
Cloxotestotérone
Déhydroandrostérone
Diéthylstilbestrol
Drostanolone
Ethyestrérol
Extrait testiculaire
Fluoxymestérone

Furazabol
Hydroxysténoazole
Mébolazine
Méزابolone
Mestanolone
Mestérolone
Métandiène
Méténolone
Méthandriol
Méthylrostandiol
Méthyllestostérone
Métribolone
Mibolérone
Nandrolone
Norbolétone
Norclostébol
Noréthandrolone
Oxabolone
Oxandrolone
Oxymestérone
Oxymétholone
Penmestérol
Prastérone
Propéandrol
Quinbolone
Silandrone
Stanozonol
Stenbolone
Testolactone
Testostérone*
Tibolone
Tiomestérone
Trenbolone
Trestolone
Les sels, éthers, esters, isomères de ces substances et les sels de ces esters, éthers et isomères ;
Toute substance qui donne, après métabolisation dans l'organisme, une des substances reprises dans cette liste et les dérivés ayant des effets pharmacologiques similaires.

*pour la Testostérone, un échantillon sera considéré comme positif si l'administration de Testostérone ou toute autre manipulation a pour résultat l'obtention d'un taux Testostérone/Épitéstostérone dans les urines supérieur à 6.

1.4. Substances relevant de la quatrième classe : Corticostéroïdes

Acétonide de fluocinolone
Alclométasone
Amcinonide
Béclométhasone
Bétarnéthasone
Butarnéthasone
Budésonide
Clobéatasol
Clobétasone
Corlisone
Cortivazol
Désonide
Désoximétasone
Désoxycortone
Dexaméthasone
Difluocortone
Extrait de surrénale
Fludrocortisone
Flumétasone
Flumisolide
Fluocinolone
Fluocinonide
Fluocortinate
Fluocortolone
Fluorométholone
Fluprednidène
Fluprednisolone
Hydrocortisone
Isofluprédone
Médrysone
Méprednisone
Méthylprednisolone

Prednisolone
Prednisone
Prednyldène
Tiocortol
Triamcinolone
et les dérivés ayant des effets pharmacologiques similaires.
L'utilisation de corticostéroïdes est toutefois permise en application locale, en inhalation ainsi qu'en injections locales ou intra-articulaires dans un but thérapeutiques attesté par un certificat médical.

1.5. Substances relevant de la cinquième classe : Hormones peptidiques et analogues.

Busérolfène
Fallitropine
Gonadoréline
Gonadotrophine chorionique
Gosérolfène
Lutrophine
Mélanotropine
Prolactine
Protiréline
Somatoréline
Somatostatine
Somatitrophine
Tamoxiléne
Tétracosactide
Thyrotrophine
Triptoréline
et les dérivés ayant des effets pharmacologiques similaires.

1.6. Substances relevant de la sixième classe : Béta-bloquants.

Acébutolol
Alprénolol
Alténolol
Bétaxodol
Bisoprolol
Bunitrolol
Bunolol
Bupranolol
Cartéolol
Carvédilol
Céliprolol
Labrétalol
Mépindolol
Métpranolol
Métoprolol
Nadolol
Oxprenolol
Penbutolol
Pindolol
Practolol
Propranolol
Sotalol
Tortalolol
Timolol
et les dérivés ayant des effets pharmacologiques similaires.

1.7 Substances relevant de la septième catégorie: Diurétiques

Acétazolamide
Acide étacrynique
Aflizide
Ambuside
Amiloride
Aminométradine
Bémétizide
Bendrofluméthiazide
Benzthiazide
Bumétanide
Butizide
Canrénoate de potassium
Canrénone
Chlorazanol
Chloromérodine

Fomébolone	Paraméthasone	Chlortalidone
<p>Clafénamide Clopamide Epitizide Etazolone Furosémide Hydrochlorathiazide Hydrofluméthiazide Indapamide Mébutizide Méfiruside Mersalyl Méthyclothiazide Métolazone Polythiazide Spironolactone Téclothiazide Torasémide Triamstérène Tricholorméthiazide Xipamide. et les dérivés ayant des effets pharmacologiques similaires.</p> <p>1.3. Autres produits</p> <p>Erythropoïétine</p>	<p>2. Moyens</p> <p>2.1. Dopage sanguin</p> <p>La transfusion sanguine est l'administration par voie intraveineuse de globules rouges ou de composés sanguins contenant des globules rouges. Ces produits peuvent être obtenus à partir de sang extrait soit du même individu (auto-transfusion), soit d'individus différents (hétéro-transfusion). L'indication la plus courante pour une transfusion de globules rouges en médecine traditionnelle courante est la perte importante de sang ou l'anémie grave. Le dopage sanguin est l'administration de sang ou de produits apparentés contenant des globules rouges à un athlète pour des raisons autres qu'un traitement médical légitime. Cette procédure peut être précédée d'une prise de sang sur l'athlète qui continue ensuite son traitement dans un état d'insuffisance sanguine. En conséquence, la pratique du dopage sanguin en sport est interdite.</p>	<p>2.2. Manipulations pharmacologiques chimiques ou physiques</p> <p>L'usage de substance et de méthodes qui modifient l'intégrité et la validité des échantillons d'urine utilisés dans les contrôles de dopage est interdit. Parmi les méthodes prohibées, citons la cathétérisation, la substitution et/ou l'altération des urines et l'inhibition de l'excrétion rénale, notamment par le probénécide et composés dérivés.</p>